



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du 11 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **11 Avril 2023**, le Conseil Municipal, dument convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Maire.

Ouverture de la séance à 20h10

➤ DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Le (la) secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Régine SACAREAU

➤ APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

RAPPORTEUR :

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	Présents(es)	Absents(es) Excusé(es)	Pouvoir
AUDIBERT Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DIANA Cédric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FLAMANT Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HAMONIAUX Vincent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INGHILLERI Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JULIAN Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KROOCKMANN Sandrine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAFFONT Baptiste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PONTAC Michèle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RAMOS DE FONSECA Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SACAREAU Régine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SALLIN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SIMON Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ont donné Pouvoir : Monsieur Jérôme AUDIBERT à Madame Michel PONTAC

Date de la convocation : 04/04/2023

Nombre de membres en
Exercice : 14

Nombre de Conseillers
Présents : 10

Nombre de
Pouvoirs : 01

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 003 629,92	2 153 324,56	3 156 954,48
Titres de recette émis (b)	312 075,44	1 480 964,87	1 793 040,31
Réductions de titres (c)	338,00	4 250,00	4 688,00
Recettes nettes (d = b - c)	311 737,44	1 476 714,87	1 788 452,31
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 003 629,92	2 153 324,56	3 156 954,48
Mandats émis (f)	345 682,59	1 318 754,47	1 664 437,06
Annulations de mandats (g)		25 418,30	25 418,30
Depenses nettes (h = f - g)	345 682,59	1 293 336,17	1 639 018,76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		183 378,50	149 533,35
(h - d) Déficit	33 845,15		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	86 187,37		-33 845,15		52 342,22
Fonctionnement	866 388,10	99 021,38	183 378,50		950 745,22
TOTAL I	952 575,47	99 021,38	149 533,35		1 003 087,44
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	952 575,47	99 021,38	149 533,35		1 003 087,44

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal

- **D'approuver** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le (la) comptable public, Trésorier(e) Municipal(e). Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : 12 Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

DELIBERATION N° :20230411/08

Rapporteur Mr Le Maire

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 relatif au budget général de la commune de Cadours.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance de l'ensemble des opérations réalisées tant en fonctionnement qu'en investissement, dépenses et recettes, au cours de l'exercice budgétaire 2022.

Les données financières du compte administratif 2022 sont en parfaite concordance avec ceux figurant au compte de gestion du receveur des finances publiques et traduisent les résultats suivants :

Résultats 2022	Résultat de clôture de fonctionnement	Résultat de clôture d'investissement – Hors RAR (001)	Solde des RAR	Affectation (1068)	Solde à reporter en section de fonctionnement (002)
	+ 950 745,22 €	+ 52 342,22 €	- 64 828.15 €	12 485.93 €	+ 938 259,29 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver** l'affectation et le report des résultats 2022 tel que présenté ci-dessus.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à inscrire ces reports au Budget 2023 de la commune de Cadours

Vote : 12 Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

VOTE DES TAUX TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIES ET NON BATIES ET TAXE D'HABITATION RESIDENCE SECONDAIRE **DELIBERATION N° : 20230411/10**

Rapporteur Mr Le Maire / Mr l'Adjoint aux Finances

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales.

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Concernant les 20% restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). Ainsi au 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2020, le taux de la Taxe Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) doit à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur l'Adjoint aux finances informe les membres du Conseil Municipal la stratégie que nous devons trouver le bon équilibre qui permette d'assurer le dynamisme de la commune (services apportés à la population, investissements, ...) tout en complétant son attractivité par une fiscalité locale raisonnée.

En 2022, le Conseil municipal avait acté une augmentation, sensible, des Taux d'imposition.

Pour 2023, l'augmentation proposée des taux d'imposition est plus limitée mais reste jugée nécessaire et notamment pour compenser la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat (estimée aux environs de 10 k€), tout en considérant que l'apport liée à l'augmentation réglementaire des bases ne couvre que de peu l'inflation connue de 2022-2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter le taux d'imposition de +2% (hors augmentation structurelle des bases).

Il est proposé, suite à ces informations, de porter les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 à :

TAXES	Taux 2022	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	44.37%	45.26%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	103.99%	106.08%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	15.98%	16.30%

Où l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

De voter pour 2023 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 45.26 %

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1008)	DEPENSES 946 820,40	RECETTES 959 368,33
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	121 666,39	58 838,24
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 52 342,22
-		-	-
Total de la section d'investissement (2)		1 068 486,79	1 068 486,79
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 2 348 751,78	RECETTES 1 410 492,49
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 938 259,29
=		-	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 348 751,78	2 348 751,78
TOTAL DU BUDGET (4)		3 417 238,57	3 417 238,57

Où l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

- **D'adopter** le budget 2023 tel que présenté ci-dessus.

OPERATIONS SUR INVESTISSEMENTS

Chap	Opérations	Montant (TTC)
Op 125	Création de l'Espace partagé mairie + Mise en Sécurité de la salle Cinéma	500 000 € + 27 461 € (RAR)
21318	Acquisition bâtiments centre bourg (CCHT)	80 000 €
Op 39	Rideaux Halle aux marchands	60 000 €
2031	Etude places publiques	30 000 €
Op 138	Sécurisation des bâtiments et véhicules	25 000 €
Op 55	Petits matériels Services techniques, caisson + coffre pour benne	18 500 €
Op 137	Etude pour la rénovation de la Grande Halle couverte	15 000 € + 4 020 € (RAR)
Op 23	Pluvial Gendarmerie	15 000 €
2031	Diagnostic réseau pluvial SMEA	15 000 €
21828	Fourgon pour les services techniques	10 000 €
Op 131	Rénovation Monument Aux Morts	9 959 €
Op 135	Container stockage foot	7 600 €
2188	Restauration Plan Cadastraux	5 285 €
2138	Chauffe-eau local foot	5 951 €

Vote : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Devis de l'entreprise FER ET PIERRE pour l'achat de poteries et de supports volutes

Monsieur le Maire présente le devis suivant :

Nom	Descriptif	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Total TTC
POTERIE	Rayées XXL	8	118.67 €	949.37 €	1 139.24 €
POTERIE	Grec XL	4	94.92 €	379.68 €	455.62 €
POTERIE	Grec L	4	71.17 €	284.68 €	341.62 €
SUPPORT	Support volute	12	13.38 €	160.55 €	192.66 €
Total HT				1 774.28 €	2 129.14 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

- **De retenir** le devis présenté pour un montant total de 1774.28 € HT,
- **De solliciter** une aide financière la plus élevée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

Vote : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

ACQUISITION D'UN CONTENEUR MARITIME

DELIBERATION N° : 20230411/15

Rapporteur Mr Le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'acquisition d'un conteneur de stockage pour le Club de foot a été envisagée et débattue en conseil municipal en 2020. La Pandémie et la crise qui en ont suivi ne nous ont pas permis jusqu'à ce jour, d'acter l'achat de local.

Le conteneur sera placé aux abords du terrain de football afin de permettre le stockage d'équipements sportifs

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs fournisseurs régionaux et l'entreprise RESOTAINER a proposé une prestation complète la mieux disante :

- o Conteneur (l : 12.19, l : 2.43, h : 2.59) : 4 730.00 € HT soit 5 676.00 € TTC
- o Transport : 482.00 € HT soit 578.40 € TTC
- o Cadenas : 60.00 € HT soit 72.00 € TTC

Où l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

- **De retenir** le devis présenté pour un montant total de 5 272 € HT soit 6 362,40 € TTC
- **De solliciter** une aide financière la plus élevée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

Vote : 13 Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

AMENAGEMENT VEHICULE SERVICE TECHNIQUE

DELIBERATION N° : 20230411/16

Rapporteur Mr Le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour les besoins des services techniques il est nécessaire d'équiper un véhicule d'un coffre de rangement pvc et d'un caisson ridelles rabattables.

Une consultation a été lancée auprès de l'entreprise TCI Carrosserie Industrielle,

- Coffre de rangement : 453.00 € HT soit 543.60 € TTC
- Caisson ridelles rabattables : 3 123 € HT soit 3 747.60 € TTC

dans le bâtiment annexe de la mairie et que la Mairie met à la disposition du Conseil Départemental pour héberger, à titre gracieux, le Conseiller environnemental.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis transmis par le service technique pour le remplacement de deux fenêtres bois simple vitrage de ce bureau :

Devis de l'entreprise : LES ASSOCIES pour les menuiseries pour un montant de 3 310 € HT

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

- **De retenir** le devis présenté par :
- Les Associes pour le remplacement de deux fenêtres bois 3 310 € HT soit 3 972 € TTC
- **De solliciter** le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette acquisition.

Vote : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

ESPACE PARTAGE – CONTRACTION EMPRUNT

Rapporteur Mr Le Maire

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour nous avons reçu plusieurs offres de prêts de plusieurs organismes de crédits et la meilleure proposition est faite par la Banque des Territoires à 3.8%.

Monsieur le Maire informe l'assemblée attendre une offre complémentaire du groupe France Locale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, que suivant cette dernière offre il actera la décision.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura lieu de faire également deux prêts relais sur 2 ou 3 ans pour préfinancer une partie du remboursement de la TVA et l'attente des aides financières sollicitées.

Proposition de la Banque des Territoires

Montant du prêt (en €)	165 000.00 €
Date d'effet	01/05/2023
Durée de la phase d'amortissement (en années)	20
Index	Taux fixe
Taux d'intérêt (en %)	3.85%
Échéance Trimestrielle	2 952.77 €

ADHESION AU GROUPE FRANCE LOCALE

DELIBERATION N ° : 20230411/19

Rapporteur Mr Le Maire

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41,

Vu les annexes à la présente délibération,

Entendu le rapport présenté par **Monsieur le Maire,**

Vu la note explicative de synthèse sur l'adhésion soumise à délibération visée à l'article D. 1611-41, 3° du CGCT et précisant l'effectivité du respect des critères mentionnés à l'article D. 1611-41° du CGCT figurant en Annexe,

Après avoir constaté qu'elle respecte effectivement les critères mentionnés à l'article D. 1611- 41 du code général des collectivités territoriales, et

Après en avoir délibéré,

- II. Engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents,
12. **D'autoriser** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	-----------	----------------	------------

FIXATION DU TAUX PROMUS-PROMOUVABLE

DELIBERTION N° : 20230411/20

Rapporteur Mr Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du **08 Mars 2023**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

- **De fixer** le taux à 100% pour tous les grades de la collectivité.

Vote : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	-----------	----------------	------------

PARTICIPATION FINANCIERE VOYAGE SCOLAIRE

DELIBERATION N° : 20230411/21

Rapporteur Mr Le Maire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un courrier a été reçu de la part des enseignants de l'école de Cox, demandant une participation financière à une classe de découverte, pour 1 élève de l'Ecole Élémentaire domiciliés à Cadours.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 décembre 2021, la participation pour les voyages scolaire avec nuitée a été fixée à 30 € par enfant, domiciliés à Cadours au moment de la demande.

Cette classe de découverte se déroulera du 19 au 21 juin 2023 au centre de vacances « des tilleuls » situé à Ax-les thermes. Ce séjour durera 4 jours/3 nuits.

Lors de ce séjour, les enfants participeront à différentes visites, sorties telles que : randonnée « Faune et Flore », randonnée « Trappeur », visite de la Maison des loups à Orlus, jeu d'orientation, Lecture des paysages, séances d'escalade sur les falaises aménagées.....

Ce projet sera l'occasion de développer de nombreuses compétences chez les élèves tant culturelles que sportives.

Il sera également permis d'étendre leurs capacités à vivre ensemble. La cohésion des différents groupes-classes sera, ainsi, également renforcée.

Le coût global de ce séjour s'élève à 300 € par élève (pour le séjour de 4 jours).

Rapporteur Mr Le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une cuve de rétention d'eau pour préserver les ressources en eau potable.

Cette cuve permettra au service technique de pouvoir utiliser l'eau récupérée pour l'arrosage des parterres végétalisés de la commune

Grace à ce projet nous avons la possibilité d'avoir un geste écologique en réduisant notre consommation d'eau potable, bien à préserver au regard des périodes de sécheresse estivale qui se multiplient.

Mais aussi pour des raisons économiques.

Une consultation a été lancée auprès de l'entreprise S.O.T.P SACCON

Monsieur le maire présente le devis suivant :

Où l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

- S.O.T.P SACCON pour un montant de 22 481,37 € HT soit 26 977,64 € TTC
- **De retenir** le devis présenté par l'entreprise SACCON pour un montant total de 22 481,37 € HT,
- **De solliciter** une aide financière la plus élevée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

Vote : 13 Pour : 13 Abstention :0 Contre : 0

Rapporteur Mr Le Maire

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'installation d'un filet de protection contre les pigeons au foyer de Cadours afin d'éviter les salissures et dégradations.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis transmis par l'entreprise WILD ASSISTANCE pour la pose du filet de protection pour un montant de 2 440,00 € HT soit 2 928,00 € TTC

Où l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

- **De retenir** le devis présenté par Wild Assistance pour un montant total de 2 440,00 € HT
- **De solliciter** le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette acquisition.

Vote : 13 Pour : 13 Abstention :0 Contre : 0

Rapporteur Mr Le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal afin d'éviter la prolifération des pigeons sous les toits du foyer, qui est un véritable nichoir à pigeon.

Il serait nécessaire d'effectuer des travaux de protection avec la pose de plaque sous tuiles en acier galvanisé pour protéger ce bâtiment qui s'abîme sous les déjections des volatiles.

Une consultation a été lancée. Monsieur le Maire présente le devis suivant :

Wild Assistance pour un montant de 2 244,00 € HT soit 2692 ,80 € TTC

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- De retenir le devis présenté par l'entreprise La reliure du Limousin pour un montant total de 4 771 € HT,
- De solliciter une aide financière la plus élevée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

Vote : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	-----------	----------------	------------

L'ordre du jour du conseil municipal étant terminé, Monsieur le Maire propose de passer à quelques questions ou sujets complémentaires.

Questions diverses – Sujets complémentaires - Informations

1. Missions Sécurité Protection de la Santé et Contrôle Technique – Espace bureau partagé

Dans le cadre des travaux complémentaires programmés, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les avenants concernant les missions SPS et CT vont être validés.

2. Maison THAU – Maison LAFFITE

Maison THAU : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 10 avril il a sollicité le Tribunal Administratif de Toulouse dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de mise de sécurité pour la désignation, en urgence, d'un expert afin d'examiner les bâtiments et dresser un constat de leur état.

Maison LAFFITE : Des démarches ont été engagées avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie. Ce dernier a rencontré la famille.

3. Ancienne crèche

Monsieur le Maire indique que les domaines ont estimé le bâtiment à 80 000 €

4. Point dossiers Investissements

- * **Restauration Plan Cadastraux** : la délibération sera prise dès que nous aurons actualisé l'offre. Sitôt l'accusé de réception de la demande de rajustement de l'aide financière auprès des collectivités partenaires la commande sera passée.
- * **Etude places publiques** : Le dossier de consultation (CCTP, CCAG,..) est en cours d'écritures. L'appel à candidature sera lancé au cours de l'été.
- * **Sécurisation des bâtiments** : Une consultation sera lancée prochainement pour établir un plan stratégique de déploiement sur nos différents bâtiments. Ce plan nous permettra d'évaluer les besoins et de planifier leur implantation au fil des rénovations et des budgets.
- * **Rénovation de la Grande Halle couverte** : Le bureau structure est passé faire ses investigations et nous attendons son rapport. Ce dernier nous permettra de consulter une Maitrise d'œuvre.

Questions diverses – Parole aux adjoints et aux membres du Conseil Municipal